



http://uca.assos-caudry.fr/

INSCRIPTION 2021-2022

L'UCA (Union Caudrésienne d'Athlétisme) propose à tous ceux qui aiment l'athlétisme (courir, lancer, sauter) des entraînements adaptés et la participation aux compétitions officielles (CD NORD ATHLE, LHDF, FFA...)

Table with 4 columns: Catégorie, mercredi, samedi, mardi et jeudi. Rows include BB, EA et poussin·e·s, and Autres catégories (1).

Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :

- 1 - La fiche familiale d'adhésion (une par famille) et le formulaire de demande d'adhésion à la FFA (un par adhérent).
2 - Une photocopie de la page du LIVRET DE FAMILLE qui concerne le nouvel adhérent, ou une photocopie d'une pièce d'identité.
3 - Le CERTIFICAT MÉDICAL* fourni dans le dossier (daté de moins de six mois) portant la mention : "ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition".
4 - Une photo d'identité

Table showing annual fees (cotisation en €) for different age groups and birth dates, ranging from 55 to 82 €.

*Le mercredi de 16 h à 18h30, le samedi de 14 h à 16h00, encadrée par Mme Nathalie Delhaye Ficot.

(2) Le versement peut être adapté. Nous consulter.

(3) Les athlètes nés en 2012, 2010, 2008, 2006, 2004, 2000, 1997, 1980 passent dans la catégorie supérieure à partir du 01/11/2020.

* Le montant de la cotisation peut se trouver majoré pour les licences prises après le 31/10/2020. (années de naissance soulignées ci-dessus).

Le club accepte les coupons sport de l'ANCV



Table with 8 columns: Catégories d'âge, Code, Années de naissance, (Type de) licence autorisée (Athlé Découverte, Athlé Compétition, Athlé Santé, Athlé Encadrement).

Le club pratique un tarif dégressif par famille. Calcul du montant total des cotisations pour une famille :

Table showing family discount rates (5.00% to 15.00%) based on the number of family members (1 to 6).

* Conformément aux dispositions des articles D.231-1-1 et suivants du code du sport, dans le cas d'un renouvellement de Licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans.